

Rixheim Vingt caméras en vue

Le conseil municipal de Rixheim a donné son aval, jeudi soir, à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection sur neuf sites de la ville.

Engagement de campagne du groupe Rixheim Vivre Ensemble, l'installation d'un dispositif de vidéoprotection (comme les pouvoirs publics ont rebaptisé, en politiquement correct, ce qu'on a longtemps appelé vidéosurveillance) a obtenu jeudi soir l'aval du conseil municipal. Un appel d'offres va maintenant pouvoir être lancé et les premières caméras devraient arriver à l'automne. Le centre de supervision du dispositif sera installé dans les locaux de la police municipale, avec une possibilité de report des images à la gendarmerie.

328 900 euros

Les caméras seront au nombre d'une vingtaine, pour sécuriser neuf sites. Sept d'entre eux ont été choisis par la Ville (et approuvés à l'unanimité jeudi) : le Tréfle ; le site de l'ACPE ; la Rotonde ; l'école primaire Île Napoléon ; le parking de la Jumenterie ; la Grand-rue ; la rue qui mène à l'aire d'accueil des gens du voyage. À la demande de la gendarmerie, deux autres sites ont été ajoutés à la liste (cet aspect du projet a suscité cinq abstentions) : le carrefour d'entrée de ville entre Rixheim et Illzach et le grand carrefour central dit « de la pharmacie » (à l'intersection entre les rues d'Ottmarsheim, de Habsheim, de Mulhouse, du Général-de-Gaulle et de l'Île-Napoléon). L'installation de caméras sur ces deux carrefours entraînera un surcoût de 60 000 €, explique le maire, Olivier Becht, mais c'était la condition posée par l'État pour accorder une subvention de 100 000 € (dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance) au projet global, chiffré à 328 900 €.



Le Tréfle : un des sites qui seront « vidéoprotégés ». Photo J.-P. Domb

Il restera donc à la charge de la Ville 228 900 €, un coût qui sera quasiment couvert par une recette supplémentaire qui n'était pas prévue au budget 2010 et en mars, annonce le maire : l'Etat a annoncé depuis qu'il subventionnerait l'extension du groupe scolaire des Romains à hauteur de 670 000 €, soit 225 000 € de plus que les 445 000 € attendus.

« 0,01 % du territoire »

La mise en place du dispositif répond à trois objectifs, expose la municipalité : « la protection des bâtiments publics par dissuasion ; l'aide aux enquêtes de police judiciaire lorsque des délits sont constatés ; le monitoring de certains flux de circulation, utile notamment dans la lutte contre les trafics de drogue ». Olivier Becht poursuit : « En matière de libertés individuelles, je souhaite préciser un certain nombre de choses. D'abord, la surface concernée, ce n'est que 0,01 % du ban de Rixheim et 0,02 % si l'on ne considère que les surfaces urbanisées, c'est quand même infinitésimal. Deuxièmement, les propriétés privées ne sont pas filmées. Troisièmement, les images ne seront conservées que 15 jours. Enfin, elles n'ont pas vocation à être visionnées en permanence par un agent, elles ne pourront l'être que sur requête d'un officier de police judiciaire [...] ». Olivier Becht propose aussi de mettre en place cet autre « garde-fou » : une commission associant des citoyens et des élus pour contrôler l'usage fait du dispositif.

« La vidéoprotection n'est pas une question idéologique (autour de Mulhouse, les deux autres communes qui ont déposé des dossiers sont Illzach, plutôt à droite, et Wittenheim, bien à gauche), c'est une question pragmatique. Et autant le dire tout de suite, ce n'est pas la solution miracle. Mais nous pensons néanmoins que c'est un outil utile », a encore observé le maire, ajoutant qu'une évaluation de l'effet de ces 20 premières caméras serait réalisée, sans doute sur deux ans, avant une éventuelle extension du dispositif à d'autres sites.

Avant le vote, Gilles Gaulard (groupe Cap sur le bon sens) s'est étonné que la Commanderie, qui accueille la mairie et les précieuses collections du Musée du papier peint, souligne-t-il, ne figure pas dans les neuf sites retenus pour cette première tranche. C'est que la Commanderie « est déjà sous vidéoprotection interne », explique Olivier Becht, en notant par ailleurs que placer des caméras à l'extérieur sur le site « ne serait pas évident » compte tenu de l'inscription du bâtiment à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et de son possible classement futur (lire ci-dessous).

François Fuchs

Exposition Marlène Herby et son œuvre à la Commanderie



Marlène Herby sera présente à Rixheim tout le week-end. Photo Christophe Schmitt

Dans son somptueux bâtiment de la Commanderie, l'hôtel de ville de Rixheim accueille ce week-end l'exposition d'une artiste locale, Marlène Herby. L'artiste rixheimoise, qui tenait auparavant un café à Riedisheim, peint depuis une vingtaine d'années : « Mon établissement était mon premier lieu d'exposition », s'amuse-t-elle.

Si Marlène Herby a commencé par représenter des animaux, elle avoue volontiers peindre selon ses envies du moment : « Je n'ai pas de peinture fétiche, mais si un tableau ou une image me plaît, je m'en inspire, on peut donc voir de tout dans mon travail ! » Ce mélange, qui a comme technique commune l'acrylique, est en effet très large. Le visiteur pourra ainsi apprécier des portraits de jazz-

men saisissants de réalité, des animaux ou encore des peintures plus abstraites. Pour couronner le tout et apporter une touche de poésie supplémentaire, l'artiste a baptisé ces différents thèmes : « mystère de l'abstrait », « ronde des personnages » ou encore « beauté des fleurs ». Autant d'univers chers à l'artiste, et qui correspondent tous à ce qu'elle appelle « l'instant du moment ».

Si cette peinture est variée par les sujets, elle l'est aussi par les couleurs, du noir et blanc aux pastels, sur fond de couleurs vives. Pour Marlène Herby, membre de l'Association Art Humanitaire qui vient en aide à des enfants malades, « exposer en ces murs est un véritable honneur ».

■ **ALLER** Aujourd'hui et demain de 14 h à 18 h, à l'hôtel de ville, 28 rue Zuber à Rixheim.

Cimetière : feu vert à l'extension

Le conseil municipal de Rixheim a approuvé à l'unanimité, jeudi soir, l'avant-projet définitif pour l'extension du cimetière.

Cet agrandissement se fera en surplomb de l'actuel cimetière, où il ne reste plus que très peu d'emplacements disponibles. Le budget prévisionnel de la globalité du projet est de 950 000 €, a rappelé le premier adjoint Jean-Bernard Forestier.

La première tranche de l'opération est chiffrée à 350 000 € TTC (300 000 € pour les travaux, 50 000 pour les prestations intellectuelles). C'est 100 000 € de plus qu'initialement prévu, mais c'est sensiblement moins cher que le premier avant-projet proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, à qui la Ville a demandé de réduire la voilure (plusieurs éléments ont donc disparu, comme l'éclairage public).

éléments ont donc disparu, comme l'éclairage public.

164 tombes

Si cette première tranche reste néanmoins la plus onéreuse, c'est « en raison de l'obligation de réaliser les raccordements aux réseaux (électricité, eau, assainissement, etc.), de clôturer le site, d'aménager les accès et le parking... », a expliqué Jean-Bernard Forestier.

Cette phase initiale permettra d'implanter un total de 164 nouvelles tombes : 128 grandes tombes et 36 petites destinées aux urnes cinéraires. Elle inclut, outre les éléments déjà évoqués, le nettoyage des terrains, l'aménagement des allées, la construction d'un petit bâtiment destiné à être équipé ultérieurement de sa-

nitaires et d'importants aménagements paysagers : « L'équipe de maîtrise d'œuvre a privilégié le maintien des chemins creux et des haies arbustives pour conserver l'esprit des terres agricoles. Cette volonté d'intégration dans le paysage sera renforcée par la plantation des zones en attente de sépulture avec des vivaces et des graminées », énonce la note de synthèse remise aux élus.

Peut-être un belvédère

L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne. Si les contraintes budgétaires le permettent, plusieurs éléments pourraient se rajouter, comme les sanitaires, du mobilier urbain (bancs, bornes à vélo...) ou « une sorte de belvédère » avec une partie vitrée dans la clôture pour permettre de contempler le panorama. « C'est

de là qu'on a l'une des plus belles vues sur Rixheim », souligne le premier adjoint.

Lidl débouté

On sait que Lidl souhaitait s'implanter à Rixheim et que la mairie a refusé de lui accorder un permis de construire. L'enseigne a contesté cette décision devant la justice administrative. « La décision en référé a été rendue aujourd'hui, Lidl a perdu », a annoncé jeudi au conseil le premier adjoint Jean-Bernard Forestier. Et d'y voir « une bonne nouvelle, surtout pour les commerçants ». Des commerçants qui s'étaient mobilisés, on s'en souvient, contre un autre projet, qui a, lui, obtenu un feu vert : l'ouverture d'un Simply Market.

À noter

Lutterbach

La Maison pour tous l'Eclat de Lutterbach organise une visite de l'atelier de Daniel Dyminski, artiste peintre, auteur de la fresque du bicentenaire de la ville de Mulhouse et de beaucoup d'autres, vendredi 23 avril à 17 h. Entrée libre. Renseignements et inscription à la MPT l'Eclat, tél. 03.89.50.04.85.

L'assemblée générale de la Maison pour tous l'Eclat aura lieu mardi 27 avril à 18 h 30 dans les locaux de l'Eclat, 16 rue du Marechal-Foch à Lutterbach.

Riedisheim

Une réunion d'information concernant le projet de piste cyclable Riedisheim-Habsheim aura lieu mardi 20 avril à 19 h, à la mairie de Riedisheim, salle bleue.

Un spectacle jeune public, Le pêcheur et sa femme, est présenté

par Annette Schindler, du Théâtre Bruits d'Elles, mercredi 21 avril 15 h à la Grange. Conte et marionnettes, théâtre de papier à partir de 5 ans. Renseignements et réservation à la bibliothèque municipale, au 03.89.65.94.74.

De l'humour musical est au programme de la Grange vendredi 23 avril à 20 h 30, avec Trafalgar au zanzibar, par la Compagnie des Lubrik à Brak. Réservation au 03.89.44.61.60.

Le 4^e Fest Noz organisé par les Thierstein Hüpfers de Riedisheim et l'association Kerlenn-Breizh, aura lieu samedi 24 avril à 20 h 30, au Centre culturel et de loisirs.

Dans la journée, deux stages sont organisés : de 10 h à 12 h, stage de démontage et d'entretien de l'accordéon diatonique ; de 14 h 30 à 18 h, stage d'accordéon diatonique et de danses bretonnes. Contact : 03.89.65.17.21.

Classer la Commanderie ?

Olivier Becht a sondé jeudi soir le conseil municipal quant à une proposition que lui fait la direction régionale des Affaires culturelles : classer la Commanderie monument historique (le site n'est pour l'heure qu'inscrit à l'inventaire supplémentaire), « grosso modo au même titre que le château de Versailles ou le Haut-Koenigsbourg ! », illustre le maire, qui poursuit : « J'ai demandé à nos services de peser les avantages et les inconvénients. A priori, on

n'aurait pas plus de contraintes qu'aujourd'hui et le classement nous permettrait de bénéficier de subventions importantes (de l'ordre de 20 à 40 %) sur les travaux. Et comme il risque d'y en avoir... Les anciennes serres, par exemple, dans le parc, sont quasiment en train de s'effondrer. Si on les fait refaire, ça coûtera plus d'un demi-million d'euros ». Le maire a convaincu : tous les élus présents se sont montrés favorables à ce qu'il réponde oui à la proposition de la Drac.

7/7 Fleurs et Bouquets 7/7

10 roses 1,90 €

(Différents coloris, 40 cm)

Offre valable samedi 17 et dimanche 18 avril 2010

Les prix les plus bas de la région

3 et 5, rue de la Doller - MULHOUSE

face au musée de l'automobile, derrière la station Total
Stationnement devant le magasin,
03 89 33 21 62

189, rue de Bâle - MULHOUSE

direction Riedisheim
Stationnement devant le magasin,
à côté du parking SIMPLY MARKET
03 89 64 42 96

STORES EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS
VOLETS - FENÊTRES - MOUSTIQUAIRES
Neuf - Rénovation - Réparation - SHOWROOM

FABRIQUÉ ET POSÉ PAR NOS SOINS DEPUIS 1992

28 rue de la République
68850 STAFFELFELDEN
03 89 55 13 02
www.isoger.fr

224648